

CORRIGÉ

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

CORRIGÉ - BARÈME

BEP MÉTIERS DU SECRÉTARIAT

BEP MÉTIERS DE LA COMPTABILITÉ

EP3 : Épreuve économique et juridique

Durée : 1 h 30

Coefficient : 2

Nombre de pages composant le corrigé (chaque page étant obligatoirement paginée) : 4

BEP METIERS DU SECRETARIAT – METIERS DE LA COMPTABILITE		CORRIGE
Epreuve EP3 : EPREUVE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE		Session juin 2007
Durée : 1 h 30	Coefficient : 2	Page 1 sur 4

ECONOMIE

1ère partie : La production – la fixation des prix (8 points)

- 1) Quelle décision a pris la direction de SEB ? Pour quelle stratégie ? 2 pts

Supprimer 890 emplois (et/ou fermer 3 usines en France).

Objectif : concentrer ses forces sur des pôles d'excellence (éviter l'éparpillement).

- 2) A quel problème le groupe SEB doit-il faire face ? 2 pts

Le groupe SEB doit faire face à la concurrence internationale, notamment à la présence de produits chinois à bas coûts sur le marché.

- 3) Expliquez ce qu'est la compétitivité. 2 pts

C'est la capacité pour une entreprise de résister ou d'être plus performante face à la concurrence.

- 4) Quelle décision prend le groupe SEB pour rester compétitif ? 2 pts

Parier sur la recherche et l'innovation (renouvellement chaque année d'un tiers des produits).

2ème Partie : Les prélèvements et la redistribution (10 points)

- 1) Regroupez les risques sociaux couverts par la protection sociale en quatre grandes catégories. 2 pts

Les risques liés à la perte de l'emploi, la maladie, la vieillesse et la famille.

- 2) Identifiez le risque pour lequel la collectivité engage la plus importante dépense. Indiquez quelle en est la raison. 2 pts

La part des dépenses la plus importante est celle relative à la vieillesse (plus du tiers du budget). Ceci est la conséquence de l'allongement de la durée de vie.

- 3) Citez les ressources qui permettent de financer la protection sociale en France. 1 pt

L'ensemble des ressources provient pour l'essentiel des cotisations sociales (assurés et employeurs).

- 4) Citez le nom des organismes chargés de collecter les ressources de la Sécurité Sociale et de l'assurance chômage. 2 pts

Sécurité sociale : l'URSSAF.

Assurance chômage : l'UNEDIC (Union pour l'emploi dans l'industrie et le commerce).

BEP METIERS DU SECRETARIAT – METIERS DE LA COMPTABILITE		CORRIGE
Epreuve EP3 : EPREUVE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE		Session juin 2007
Durée : 1 h 30	Coefficient : 2	Page 2 sur 4

5) Expliquez pourquoi, depuis de nombreuses années, il existe un déséquilibre entre les dépenses et les ressources de la Sécurité Sociale. Comment appelle-t-on ce déséquilibre ?

3 pts

L'ensemble des recettes destiné à couvrir les dépenses liées à la protection sociale est insuffisant. En effet, les recettes sont basées essentiellement sur les revenus du travail. Un taux du chômage élevé fait diminuer les entrées d'argent mais, dans le même temps, alourdit les charges relatives au non-travail. De plus les charges liées aux dépenses de santé ont fortement augmenté ; il en va de même pour les dépenses liées à la vieillesse (accroissement de l'espérance de vie).

Il s'agit d'un déficit.

DROIT

Le contrat de travail (22 points)

1) Quelles sont les différentes parties au contrat ? Précisez le rôle de chacun et leurs obligations.

6 pts

Vediorbis : l'entreprise de travail temporaire

→ mettre à la disposition de l'entreprise utilisatrice l'intérimaire dont le profil correspond au poste

→ rémunérer l'intérimaire

CGGV : l'entreprise « utilisatrice »

→ donner les moyens matériels à l'intérimaire afin qu'il accomplisse sa mission

→ payer l'entreprise de travail temporaire pour sa prestation

Madame Martin : l'intérimaire

→ fournir une prestation de travail en adéquation avec la mission confiée

2) Qui est l'employeur de Madame Martin ?

1 pt

L'employeur de Madame Martin est l'entreprise de travail temporaire

3) Précisez de quel type de contrat il s'agit. Quels sont les autres types de contrat de travail que vous connaissez (au moins deux)?

3 pts

Il s'agit d'un contrat de travail temporaire.

Parmi les autres types de contrats de travail on distingue :

- le contrat à durée déterminée,
- le contrat à durée indéterminée.

BEP METIERS DU SECRETARIAT – METIERS DE LA COMPTABILITE		CORRIGE
Epreuve EP3 : EPREUVE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE		Session juin 2007
Durée : 1 h 30	Coefficient : 2	Page 3 sur 4

4) Quelle est la durée de la période d'essai prévue ? Expliquez quel est son rôle.

2 pts

Dans le contrat présent dans l'annexe 3, la période d'essai est de 2 jours. La période d'essai est prévue pour permettre aux parties de vérifier que leur engagement réciproque est possible dans l'avenir. Durant cette période, salarié et employeur peuvent mettre fin au contrat sans autre formalité.

5) Dans un développement structuré, vous étudierez les particularités du type de contrat présenté en annexe 3. Après avoir rappelé les différents cas qui autorisent une entreprise à y recourir, vous préciserez l'intérêt, mais aussi les limites, que ce type de contrat peut présenter pour les salariés d'une part, et pour les entreprises d'autre part (10 pts)

Une entreprise peut encourir à un ETT dans différents cas :

- *accroissement temporaire d'activité*
 - *remplacement d'un salarié absent*
 - *pourvoir à un emploi saisonnier*
- 2 pts

Intérêt et limites pour les salariés (1 pt par argument valable – 3 minimum) :

- *un tremplin avant une embauche définitive*
 - *un meilleur salaire*
 - *un travail en discontinu*
 - *des expériences variées*
- 3 pts

mais

- *précarité*
- *promotion limitée*

Intérêt et limites pour l'entreprise (1 pt par argument valable – 3 minimum) :

- *flexibilité*
 - *rapidité d'embauche*
 - *« période d'essai » avant embauche définitive*
- 3 pts
- mais*
- *personnel non « fidélisé »*
 - *temps d'adaptation à certains postes*

Accepter toute réponse cohérente.

Structuration des idées : 1 pt

Style / orthographe : 1 pt

BEP METIERS DU SECRETARIAT – METIERS DE LA COMPTABILITE		CORRIGE
Epreuve EP3 : EPREUVE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE		Session juin 2007
Durée : 1 h 30	Coefficient : 2	Page 4 sur 4